



# Notes de l'Observatoire

Numéro 1, novembre 2024

Samuel Gorohouna

Working paper

Observatoire des égalités  
Université de la Nouvelle-Calédonie  
Campus de Baco  
Lot. 3 PIE Section Poamboa  
98 860 KONE  
Courriel : [obs-egalites@unc.nc](mailto:obs-egalites@unc.nc)  
Tel : 290 700  
[www.obs-egalites.unc.nc](http://www.obs-egalites.unc.nc)

**CAMPUS DE BACO**



## Préambule

Les juristes diront que l'égalité est un droit fondamental, un principe prééminent et une norme de valeur juridique à part entière. Les différenciations sont légalement proscrites, notamment celles qui ont pour objet l'origine, la race, les croyances et le sexe. Certains ajouteront qu'il s'agit d'un élément central de l'identité constitutionnelle de la France et de l'un des principaux piliers de l'État de droit. Pour autant, en dehors des textes qui la sanctuarisent, l'égalité n'est effective ni dans les situations, ni dans les perspectives, ni dans l'accès à l'emploi, au logement ou aux services publics. Dans tous ces domaines, si les citoyens naissent et demeurent égaux de jure, ils sont inégaux de facto.

La contradiction est criante en Nouvelle-Calédonie, où les inégalités sont massives selon les populations, les communautés d'appartenance, le lieu de résidence et entre les femmes et les hommes. Selon tous ces critères, les chances d'accéder à une situation d'aisance matérielle, un statut social élevé, une position de responsabilité collective, restent dramatiquement différenciées. Les enjeux sont considérables. Ils étaient déjà au centre de la promesse du « rééquilibrage ». L'idéal révolutionnaire d'égalité, fondateur de la République, n'est pas effectif. Le constat est sévère si l'on a l'esprit que l'égalité, tous comptes faits, profite toujours à toutes et à tous.

Ici plus qu'ailleurs, de tels enjeux imposent de recenser avec rigueur et constance chaque progrès de l'égalité, dans tous les domaines et selon tous les critères. Il s'agit d'un projet d'intérêt général. Les chercheurs en sciences humaines et sociales peuvent y contribuer. En particulier, s'ils relèvent principalement du registre de l'efficacité, les travaux des économistes et des statisticiens s'inscrivent aussi dans celui de l'égalité. Par leurs méthodologies et leurs outils de mesure, qui mobilisent des données issues d'enquêtes statistiques, des sources administratives ou des expérimentations, ils peuvent éclairer la distance qui nous sépare de l'égalité. En s'appuyant sur les études et la recherche, l'Observatoire des égalités peut fournir une boussole à tous les acteurs, indiquant à la fois la seule direction viable et la longueur du chemin à parcourir.

Yannick L'Horty  
Professeur d'économie  
Université Gustave Eiffel

## Pourquoi un observatoire des égalités ?

La notion d'égalité formelle vise à garantir le même traitement devant la loi pour tous les citoyens. Elle est garantie par la Constitution. Pour une égalité totale, il faudrait pouvoir vérifier aussi l'égalité réelle. C'est-à-dire qu'en plus d'avoir les mêmes droits, que tous les individus devraient avoir les mêmes capacités de les faire valoir. Aussi appelée égalité matérielle ou concrète, elle exprime le fait que tout le monde ait les mêmes conditions matérielles d'existence. Il s'agit en somme de l'égalité des chances.

Aucune société n'a atteint un niveau d'égalité parfait, mais celui-ci peut cependant constituer un idéal dans la mise en place des politiques publiques. D'autant que ces dernières années ont vu les inégalités augmenter aussi dans les pays les plus développés.

La mise en place d'une politique de rééquilibrage a été motivée par de fortes disparités observées entre les différentes provinces, le Grand Nouméa et l'intérieur du pays, les population kanak et non-kanak. Dans sa dernière étude sur la pauvreté et les inégalités en Nouvelle-Calédonie, l'ISEE (2023) montre que le taux de pauvreté est de 20,8 %, soit 2,5 fois plus qu'en France hexagonale. Ce qui correspond à 56 000 personnes en dessous du seuil de pauvreté relatif. Par ailleurs, les 10 % les plus riches ont des revenus 11,9 fois plus élevés que les 10 % les plus pauvres, ce qui également 3,5 fois plus élevé qu'en France où ce ratio est de 3,4. D'autant que ce rapport a augmenté significativement depuis la dernière étude de l'ISEE en 2008 où il était de 7,9. Autrement dit, les inégalités de revenus continuent de se creuser. L'ISEE a montré également des disparités géographiques (par province, commune ou côte) importantes qu'il serait intéressant d'étudier en complétant avec d'autres types d'indicateurs ou d'analyses. Les chercheurs du LARJE ont démontré à maintes reprises que ces inégalités sont fortement liées également aux disparités de réussite scolaire (Gorohouna 2011, Gorohouna et Ris 2013, Ris 2014, Chung 2020 etc.).



Photos : Crédit UNC

Afin d'approfondir et de compléter les analyses socioéconomiques avec d'autres disciplines, la création d'un Observatoire des égalités vise à suivre de façon régulière l'évolution des inégalités sur le long terme, sous toutes ses formes et d'en comprendre les déterminants afin de proposer des recommandations de politiques publiques.

## Les missions

Financé initialement par la Fondation de l'Université de Nouvelle-Calédonie, l'Observatoire des égalités est rattaché au LARJE, Laboratoire de Recherches Juridique et Économique. Celui-ci travaille déjà depuis plusieurs années sur la question des inégalités dans leurs différentes dimensions (de la réussite scolaire à l'accès à l'emploi, l'accès au logement, etc.) pour toutes les catégories de la population (inégalités socio-économiques, de genre, d'âge, ethniques, etc.) et sur les mesures du rééquilibrage dans l'emploi et dans la formation.

L'Observatoire des égalités a pour ambition de travailler avec d'autres laboratoires de recherche pour couvrir l'ensemble des disciplines concernées par ces questions.

L'ensemble des thématiques qui seront proposés couvriraient les domaines suivants :

- Les conditions de vie : accès au logement, transport, services, loisirs etc. ;
- Le domaine socio-économique : niveaux de vie, question du genre ou ethnique ;
- Le droit et la justice : la question des deux droits civils présents en Nouvelle-Calédonie, les questions des jugements et peines appliquées, etc. ;
- La santé : l'accès aux soins, les questions génétiques, la prise en charge du handicap notamment ;
- L'égalité face au changement climatique : droit de l'environnement, capacités de résilience, l'accès aux ressources naturelles.

L'Observatoire des égalités s'est alors fixé trois objectifs :

- Dresser un état des lieux régulier des inégalités dans les domaines précités ;
- Comprendre les mécanismes à l'origine des inégalités, évaluer les politiques publiques sous l'angle de la réduction des inégalités ;
- Diffuser largement les résultats de ces études, venir en soutien de l'aide à la décision des politiques publiques.



Photos : Crédit UNC

## Le fonctionnement

Dans un premier temps, nous travaillerons à partir de l'exploitation des données existantes mais à terme, l'observatoire pourra analyser les égalités et inégalités sous toutes leurs formes à partir de méthodes diverses :

- Mener des enquêtes et produire des données qui n'existent pas à ce stade ;
- La construction d'outils d'analyse et d'action innovants ;
- Dispositifs de « testing » ;
- Nouvelles mesures statistiques des inégalités ;
- Mise en œuvre de diagnostics statistiques sur les écarts observés ;
- Mise en place de protocoles de traitement anonyme des demandes, etc.

Les études ayant un coût, l'Observatoire recherchera les financements nécessaires à leur mise en œuvre, auprès notamment des institutions publiques.

L'Observatoire se dotera d'un comité scientifique composé d'universitaires, de représentants des institutions productrices de données ainsi que d'experts reconnus dans les domaines étudiés. Le comité a pour mission de déterminer les champs d'études pertinents et d'éclairer par son expertise les différentes analyses. Sont pressentis pour composer le comité un représentant de chaque laboratoire de l'Université de Nouvelle-Calédonie :

- LIRE : Le Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche Educative ;
- ISEA : Institut de Science Exactes et Appliquées qui regroupe les mathématiques, l'informatique, la géologie, la géographie, la biologie, la physique et la chimie ;
- LARJE : Le laboratoire de recherche juridique et économique ;
- TROCA : Trajectoires d'Océanie, recherche en lettres, langues et sciences humaines ;
- ERALO : qui a pour objet d'étude les langues, les discours et les dynamiques plurilingues.

L'Observatoire des égalités a aussi l'ambition d'ajouter au comité des acteurs scientifiques à portée nationale ou internationale présents en Nouvelle-Calédonie :

- ISEE : l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques ;
- Les partenaires du CRESICA (IAC : l'Institut Agronomique Néo-Calédonien, IRD : l'Institut de Recherche pour le développement etc.) ;
- IEOM : l'Institut d'Emission d'Outre-Mer ;
- AFD : l'Agence Française de Développement ;
- CPS : Communauté du Pacifique ;
- Autres.

Le comité scientifique aura pour mission d'organiser la publication des résultats, sous la forme des Notes de l'Observatoire. Ces publications visent à être concises et accessibles au grand public. Elles sont accessibles sur le site internet : [www.obs-egalites.unc.nc](http://www.obs-egalites.unc.nc)

L'Observatoire des égalités est hébergé à l'Université de la Nouvelle-Calédonie, au campus de Baco.

# Etude descriptive de l'évolution du niveau de quelques équipements des ménages en Nouvelle-Calédonie de 2009 à 2019.

## Introduction

L'ISEE a analysé récemment les inégalités de revenus à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie. N'ayant pas la donnée sur les revenus monétaires des individus, une autre façon de mesurer les inégalités au sein de la population consiste à s'intéresser à ce qu'elle possède. On propose dans cette première Note de se focaliser sur certains équipements des ménages. Il s'agit de biens qui reflètent en partie leur niveau de vie. Il peut s'agir d'équipement de base comme l'accès à l'eau, mais aussi d'appareils électroménagers (réfrigérateur ou machine à laver).

Cette Note présente l'évolution de certains équipements des ménages sur la période 2009- 2019 à partir de statistiques descriptives issues des données de l'ISEE. Les notes qui suivront sur ce même thème intégreront des statistiques analytiques avec des méthodes économétriques. L'objectif est de rendre les Notes de l'Observatoire accessibles au grand public.

## I. L'accès aux équipements essentiels

L'accès à l'eau et l'électricité sont des équipements de base dont bénéficie la très grande majorité des ménages calédoniens aujourd'hui. Il peut subsister des disparités et afin de mieux les appréhender, on découpe la Nouvelle-Calédonie en plusieurs zones : le Grand Nouméa[1], le Sud rural[2], le Nord Est[3], le Nord Ouest[4], les Iles Loyauté.

Pour l'eau et l'électricité, les ménages qui n'y ont pas accès sont situés dans des zones isolées et peu peuplées (zones montagneuses par exemple). Le graphique ci-dessous montre la part des ménages ayant accès au réseau électrique.

---

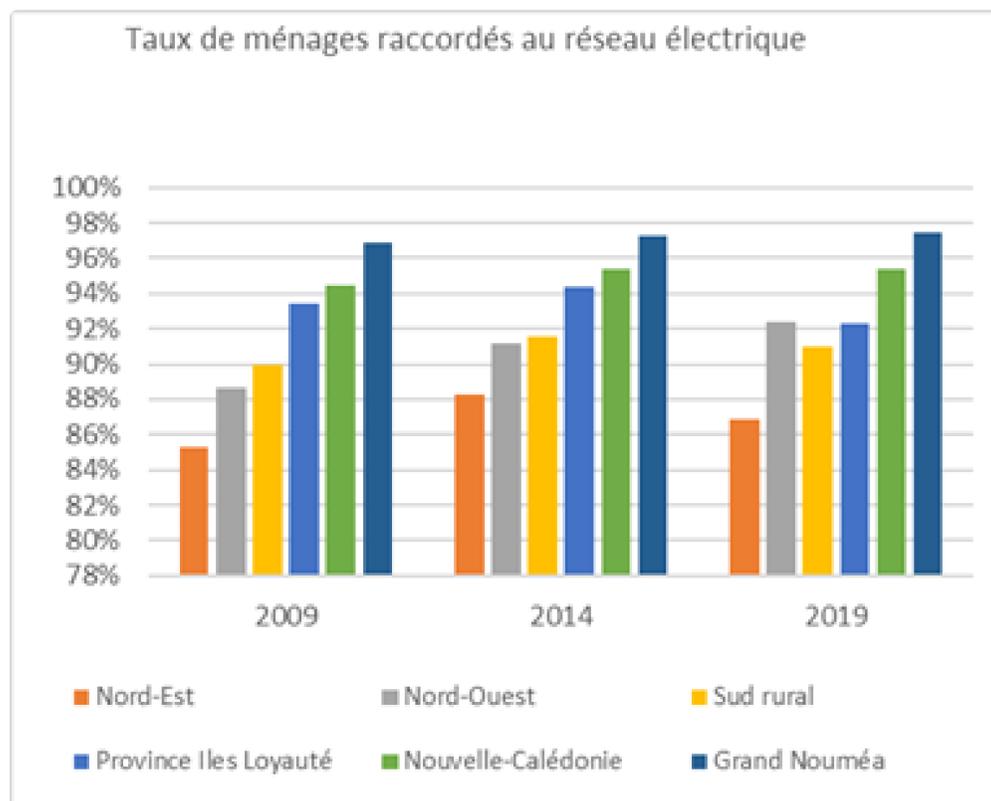
[1] Communes du Grand Nouméa.

[2] Communes de la province Sud hors Grand Nouméa.

[3] Communes de la province Nord se situant sur la côte Est.

[4] Communes de la province Nord se situant sur la côte Ouest.

Figure 1 : Raccordement au réseau électrique



Source : données ISEE, réalisation Elise Roussineau

En 2009, les histogrammes sont quasiment en forme d'« escalier » dans un ordre croissant : le Nord-Est (85 %), puis le Nord-Ouest (89 %), le Sud Rural (90 %), les Iles Loyauté (93 %), la Nouvelle-Calédonie globalement (94 %) et enfin le Grand Nouméa (97 %).

Le Nord-Est reste une zone où la construction d'infrastructure est complexe avec des zones parfois peu habitées. Le raccordement aux réseaux peut avoir des coûts plus importants.

La progression entre 2009 et 2019 est plus importante pour certaines zones comme le Nord-Ouest qui rattrape la province des Iles et dépasse le Sud Rural.

Le Nord-Est progresse peu : en 10 ans, la part des ménages raccordés n'a augmenté que de 2 points.

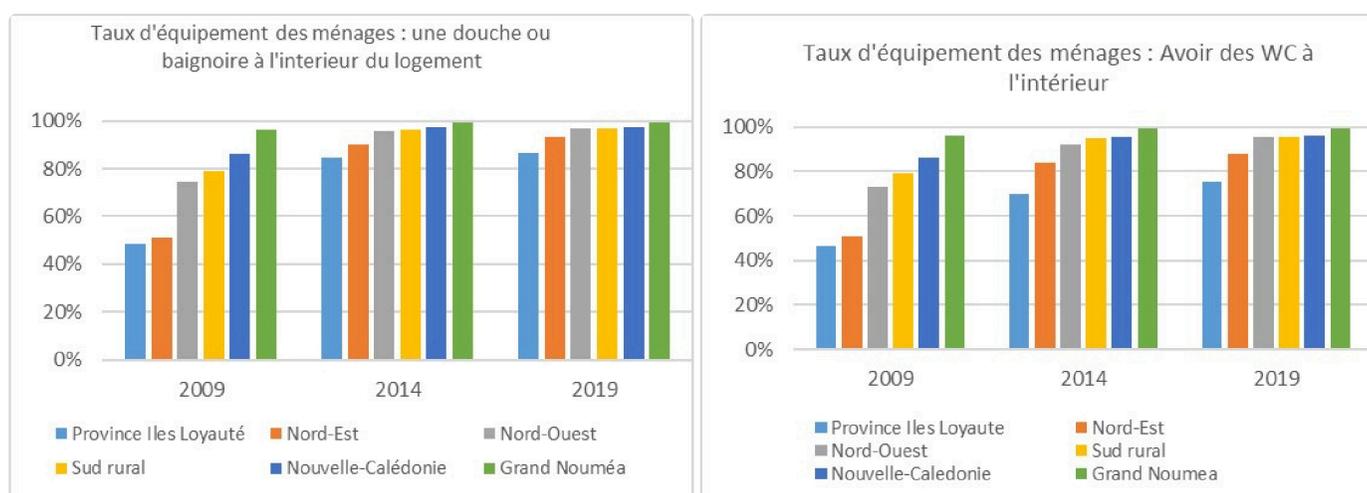
La part des ménages raccordés au réseau électrique est restée autour de 95 % pour la Nouvelle-Calédonie, ce qui est un niveau très élevé largement tiré par le grand Nouméa. Dans un pays dont le niveau de développement économique et humain est celui de la Nouvelle-Calédonie, il est normal d'observer un tel taux global.

Ce qui pourrait aussi signifier que les inégalités se seraient potentiellement « déplacés » sur d'autres biens d'équipement ou de consommation durable. On s'intéresse ainsi à d'autres équipements moins basiques.

Quand on s'intéresse à certains éléments comme l'accès à des toilettes et une douche à l'intérieur de son logement[5], on observe qu'en 2009 en Nouvelle-Calédonie, il y avait quelques quinze mille ménages qui n'y avaient pas accès. Ces derniers habitent en majorité dans les Iles Loyautés et au nord-est de la Grande Terre, en zones à dominante rurale, plus isolées.

Sur la décennie 2009-2019, les écarts se sont fortement réduits entre les ménages de la province des Iles et le Nord-Est et le reste de la population calédonienne.

Figure 2: Evolution de l'équipement en douche/baignoire et WC (2009-2019)



Source : données ISEE, réalisation Elise Roussineau

En 2009, dans les Iles Loyautés et au Nord-Est de la Grande Terre, moins d'un ménage sur deux disposait de toilette et d'une douche à l'intérieur alors que ce taux s'élevait entre 70 et 80 % pour le reste de la Nouvelle-Calédonie (voire 95 % pour le Grand Nouméa).

En 2014, ces écarts ne sont plus que de 10 points de pourcentage entre les Iles Loyautés et le Sud Rural, et de 3 points de pourcentages entre le Nord-Ouest et le Nord Est. Entre 2014 et 2019, le niveau d'équipement s'est légèrement amélioré pour les Iles Loyautés et le Nord Est, encore en deçà des niveaux du reste de la Nouvelle-Calédonie.

Le rattrapage est moins rapide ces dernières années car les niveaux d'équipement sont déjà haut[6].

[5] En 2010, l'ONU a défini l'accès aux toilettes comme un droit fondamental. Pourtant, dans le monde 1 personne sur 4 n'a pas accès à des sanitaires décentes. Cela touche en particulier les pays en développement. Cependant, même si ces difficultés sont en grande partie résolues en France comme dans les pays développés, il y a encore des milliers de personnes qui n'ont pas accès à l'eau courante et donc à des toilettes ou une douche au sein de leur logement. Il s'agit essentiellement de SDF, gens du voyage et de personnes mal-logées : habitats précaires ou zones rurales très isolées.

[6] Si on se place à un niveau spatial plus fin, on constate que quelques territoires restent exclus de ce rattrapage. Il s'agit surtout de zones éparses, avec peu de population, ou de squats dans le Grand Nouméa.

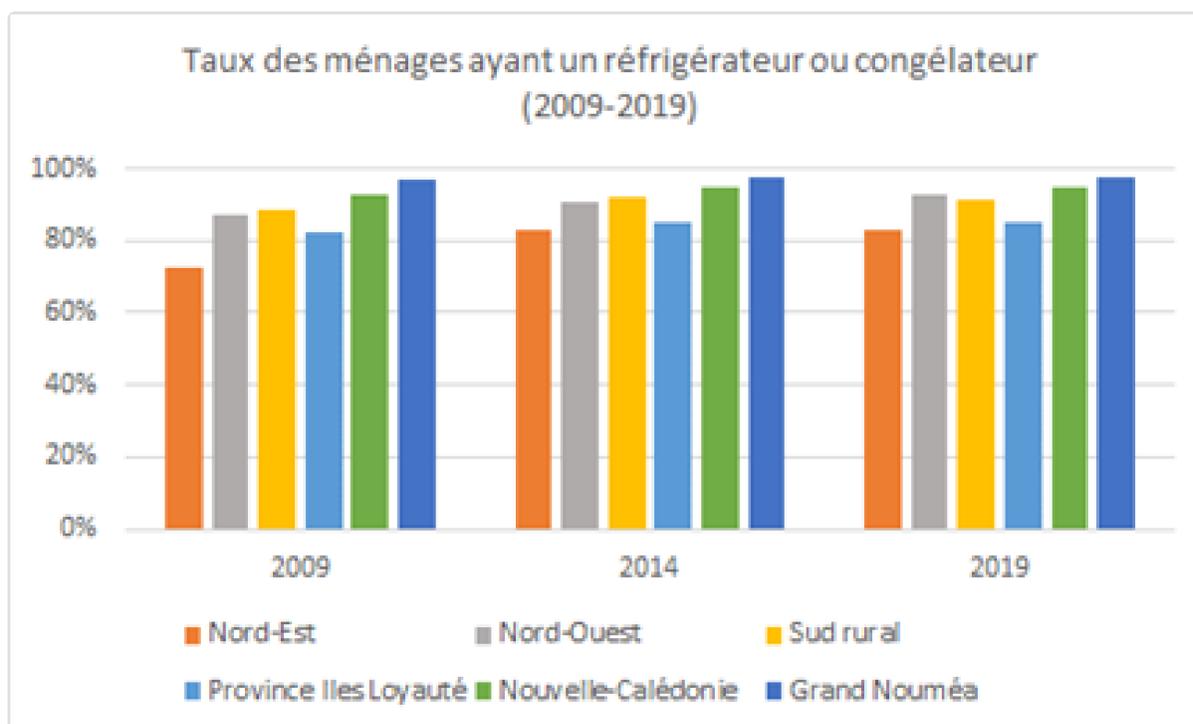
## II Les équipements traduisant une amélioration des standards de vie

### II.I Disposer d'un réfrigérateur/congélateur

On s'intéresse à certains biens d'équipement en électroménager, ce qui peut nous donner une photographie des différences de niveaux de vie sur le territoire. On se focalise notamment sur deux biens qui permettent une amélioration des standards de vie au sein du ménage : la machine à laver et le réfrigérateur.

D'une manière générale, le taux d'équipement (en machine à laver ou réfrigérateur) s'est accru partout en Nouvelle-Calédonie, avec une nette réduction des écarts entre les régions entre 2009 et 2019.

Figure 3 : Evolution du taux de ménages ayant un réfrigérateur ou congélateur



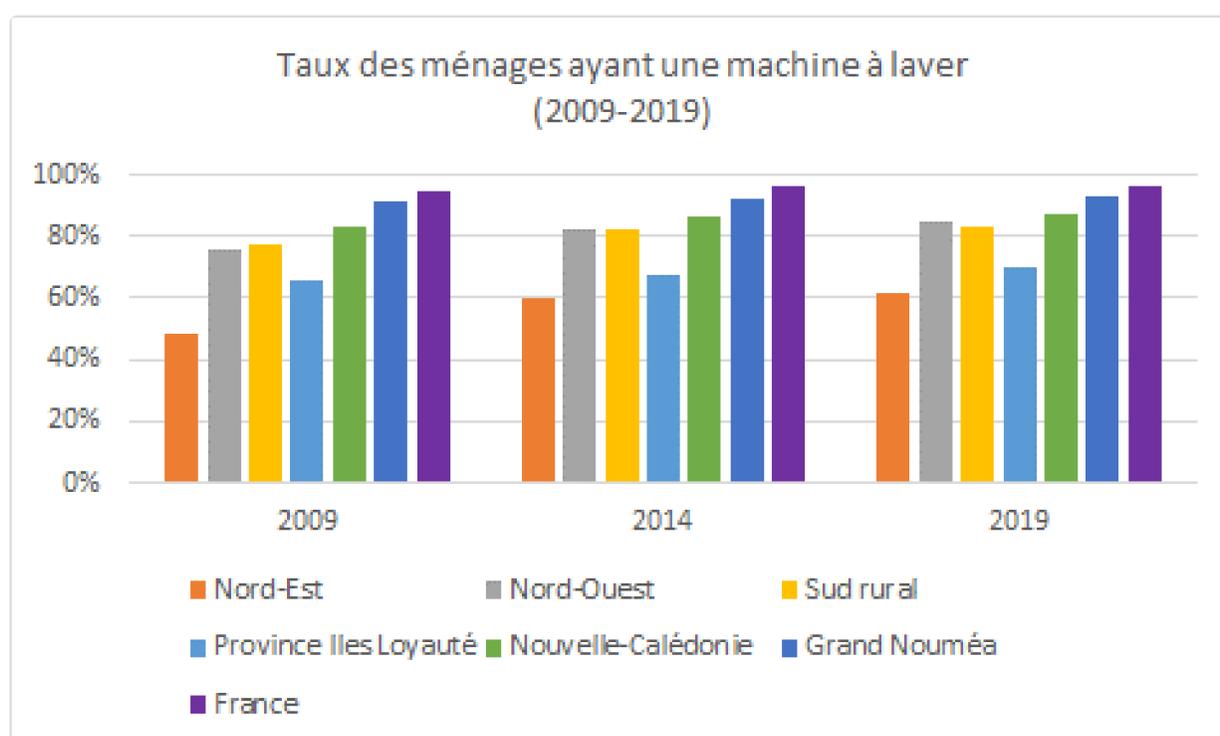
Source : données ISEE, réalisation Elise Roussineau

Les ménages dans le Grand Nouméa ont un taux d'équipement en réfrigérateur/congélateur assez proche de celui de l'Hexagone. Ce n'est pas le cas des autres régions de l'archipel. L'accès à cet équipement s'est plus démocratisé sur la période considérée. A un niveau de détail plus fin, on constate en 2019 qu'il y a encore des zones, principalement à l'Est, avec un taux d'équipement en réfrigérateur autour de 80 %, ce qui signifie qu'une part non négligeable des ménages vit sans ces équipements qui paraissent incontournables aujourd'hui pour la majorité des foyers. Ces zones correspondent aux régions moins bien raccordées au réseau électrique et plus isolées.

## II.2 Disposer d'une machine à laver

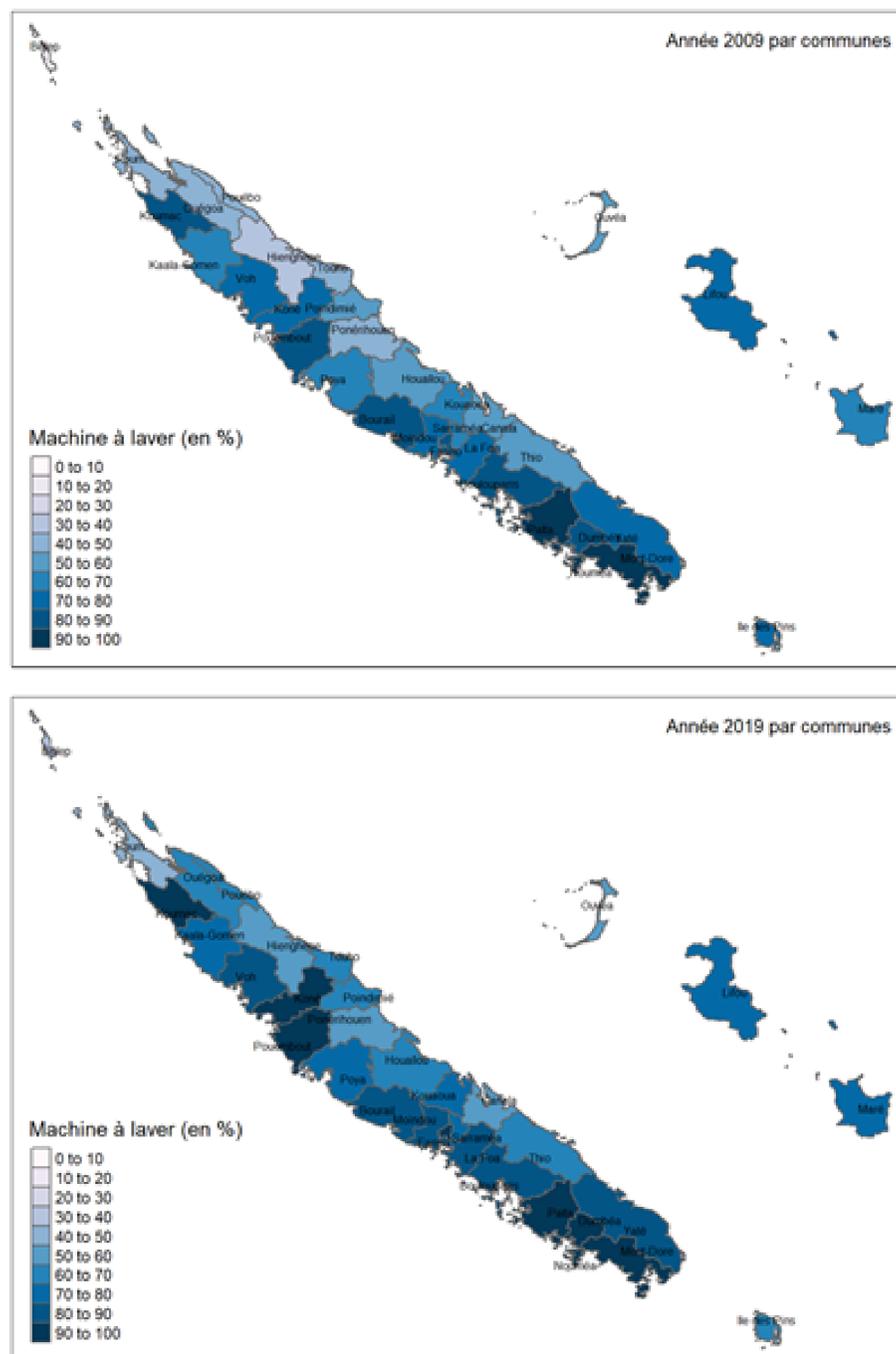
De même, les taux d'équipement en machine à laver ont augmenté sur les différentes zones géographiques de l'archipel, même si les écarts restent sensiblement identiques.

Figure 4 : Part des ménages ayant une machine à laver



Source : données ISEE, réalisation Elise Roussineau

Figure 5 : Evolution du taux de ménages ayant une machine à laver de 2009 à 2019



Source : données ISEE, réalisation Elise Roussineau

Les cartes ci-dessus montrent l'évolution en Nouvelle-Calédonie par commune du taux d'équipement en machine à laver des ménages sur 10 ans. La situation s'améliore pour toutes les communes. En 2019, les ménages les plus équipés sont surtout sur la région du Grand Nouméa, la zone VKP et Koumac. Le rééquilibrage se vérifie dans certaines communes même si cela laisse apparaître un déséquilibre entre la côte Est et la côte Ouest.

A titre de comparaison, on peut noter qu'en 2019, 87 % des ménages disposent d'une machine à laver contre plus 96% en France métropolitaine, soit quasiment 10 points de moins[7]).

En se focalisant à l'intérieur des communes, des disparités existent entre le centre urbain (le « village ») et le reste de la commune, souvent plus éparse, et constitué de tribus ou de lieux-dits. Dans le Grand Nouméa, les différences s'observent au niveau des quartiers : Nouville et Ducos ont toujours des niveaux d'équipement plus faibles en raison d'une surreprésentation des squats.

## II.3 Disposer d'un véhicule

La mobilité est un enjeu important lorsqu'on s'intéresse aux niveaux de vie et à l'égalité des chances. Pouvoir être indépendant et autonome quand il s'agit de se déplacer favorise la recherche d'emploi, l'accès aux services publics, à la santé, à l'éducation etc.

Pour cela, quand le réseau des transports en commun ne couvre pas toutes les zones habitées, disposer d'une voiture au sein du ménage peut améliorer considérablement les standards de vie.

En France, les réseaux de transports en communs dans les grandes villes réduisent la nécessité d'avoir une voiture. Le taux d'équipement en automobile en zone rurale est ainsi significativement supérieur à celui des villes (98 % contre 84 % pour l'ensemble du territoire en 2017).

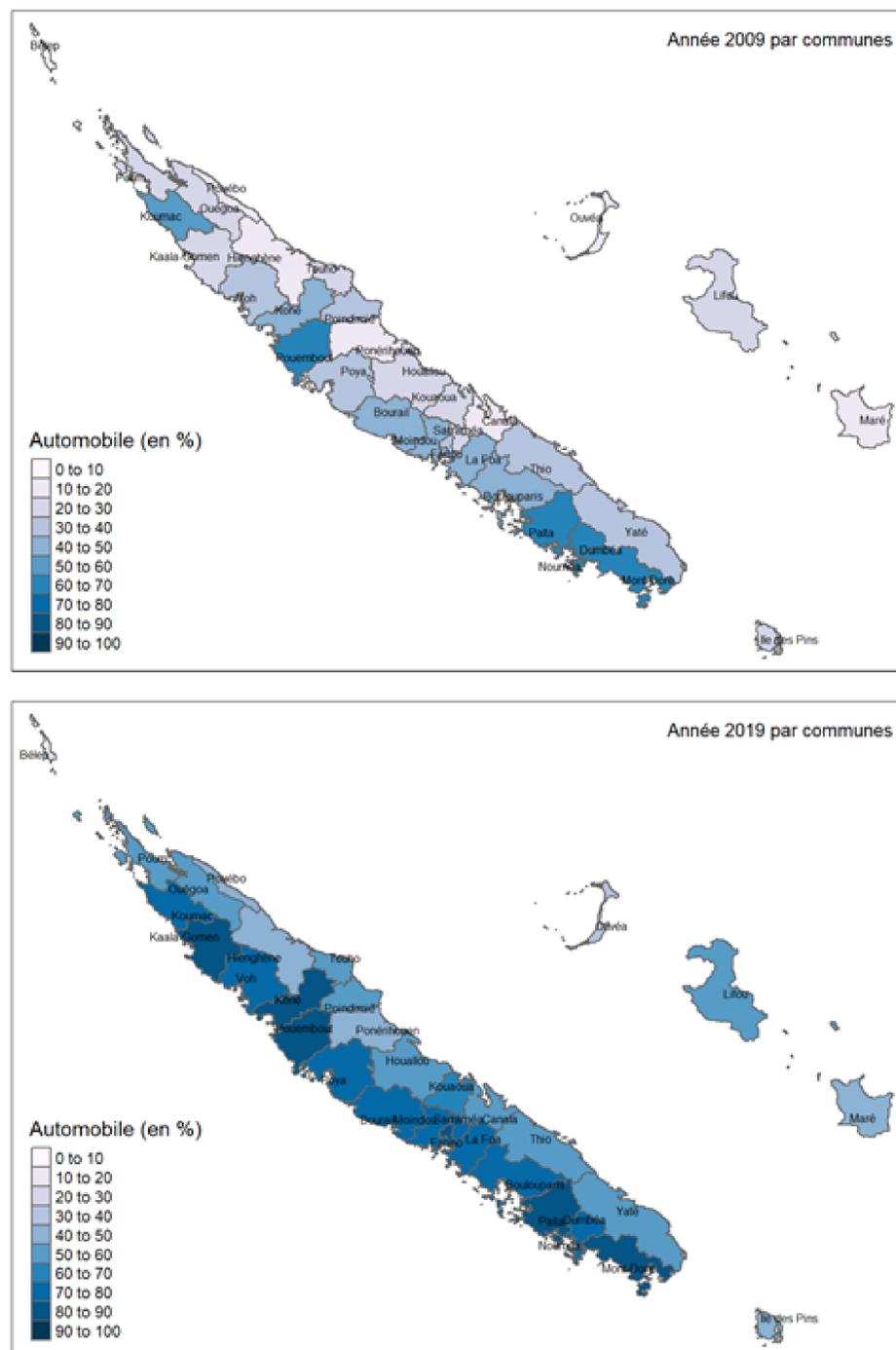


Photos : Crédit UNC

---

[7] L'écart était à peu près équivalent en 2009 : 83 % en NC contre 94,9 % en France hexagonale.

Figure 6 : Evolution de la part des ménages ayant un véhicule



Source : données ISEE, réalisation Elise Roussineau

Cependant, en Nouvelle-Calédonie, c'est le Grand Nouméa qui dispose du taux d'équipement en véhicule le plus élevé (75 %). Aux Iles Loyauté et sur le Nord Est moins d'un ménage sur deux dispose d'une voiture. Pour les Iles Loyauté, il est possible qu'avec un territoire avec des distances plus courtes, d'autres moyens de transport comme les deux roues peuvent être pertinents. En revanche, pour le Nord-Est, le fait qu'une majorité de la population ait des difficultés à se déplacer peut accentuer grandement les inégalités présentes.

Bien que le grand Nouméa soit globalement mieux équipé que le reste de la Nouvelle-Calédonie en automobile, au sein de l'agglomération nouméenne subsistent tout de même des disparités : les quartiers Sud ont un taux d'équipement en automobile plus élevé que les autres quartiers (au Nord-Ouest de la capitale la part des ménages ayant une voiture est moindre)[8].

### III Eléments de conclusion

Cette analyse descriptive préliminaire donne un aperçu concis des disparités en termes d'équipement qui peuvent exister entre différentes zones géographiques en Nouvelle-Calédonie entre 2009 et 2019. Comme escompté, les ménages de la zone du Nord-Est restent globalement moins bien équipés que ceux du reste de l'archipel. Le Nord-Ouest, et particulièrement la zone VKP, a tiré profit du développement économique autour de l'usine du Nord, marquant un rééquilibrage ou un rattrapage en termes d'équipement des ménages.

A partir de ces données d'équipement des ménages, des analyses utilisant des méthodes économétriques plus complexes vont être présentées dans les prochains numéros. Afin de faciliter la lecture du grand public, un effort sera réalisé pour présenter davantage les principaux résultats que les méthodes utilisées.



Photos : Crédit UNC

---

[8] Les différences d'équipement sont à noter également dans la zone VKP entre les centres urbains et les zones tribales environnantes. Ces dernières étant moins équipées.

## Références

- B. Buffière (2021), « En 2019, le taux de pauvreté reste stable en Nouvelle-Calédonie », Isee, Synthèse, n° 52, août 2021.
- V. Molina et S. Makhzoum (2023), « Pauvreté et inégalités en Nouvelle-Calédonie. En Nouvelle-Calédonie, la pauvreté revêt des dimensions différentes selon les territoires », Isee, Synthèse n°64, avril 2023.
- P. Rivoilan (2020), « Recensement de la population 2019 », Isee, Synthèse n°45, octobre 2020.
- C. Ris, S. Gorohouna, P. Dumas, E. Roussineau (2020), “Rapport Année 1, Impacts de la Mine sur l’évolution des territoires”, CNRT « Nickel & son environnement », 70 pages.

Les Notes de l’Observatoire des égalités sont disponibles sur le site internet :  
[www.obs-egalites.unc.nc](http://www.obs-egalites.unc.nc)

Observatoire des égalités  
Université de la Nouvelle-Calédonie  
Campus de Baco  
Lot. 3 PIE Section Poamboa  
98 860 KONE  
Courriel : [obs-egalites@unc.nc](mailto:obs-egalites@unc.nc)  
Tel : 290 700  
[www.obs-egalites.unc.nc](http://www.obs-egalites.unc.nc)

### **CAMPUS DE BACO**

